

## C'est pas de bol

Date : 11 janvier 2020

Je me souviens très précisément des propos de Mostapha Laabid, rapportés par le Télégramme du jeudi 7 novembre 2019 :

**« un député sous le coup d'une condamnation a du mal à faire valoir ses compétences et son expertise ».**

Comble de malchance (quand ça ne va pas, ça ne va pas) : à l'Assemblée Nationale, le groupe d'études « **Prison et conditions carcérales** » dont il est membre éminent depuis le début de son mandat ne s'est encore jamais réuni. ;-)

### Groupe d'études : prisons et conditions carcérales

XVe Législature - Législature courante

Groupe d'études

Partager [f](#) [t](#) [i](#)



Composition

Composition

au 11 janvier 2020

Domage... parce que ses agissements ayant déjà 3 fois donné lieu à une condamnation au pénal (la dernière, en cours d'appel, étant assortie d'une peine de 6 mois de prison avec sursis), il aurait peut-être eu des idées intéressantes à faire valoir.